

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi onze décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Monique MARTY qui a donné procuration à Claude ALBA

Date de la convocation : 04/12/2008
Date d'affichage : 04/12/2008

Madame Jacqueline ESCANDE est nommée secrétaire de séance.

1) DEMANDE DE SUBVENTION DGE (dotation globale d'é quipement) POUR LE BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la construction du bâtiment technique municipal s'élève à **53 073.32 € HT** soit **63 475.69 € TTC**.

Cette opération sera inscrite au budget primitif communal 2009 en section Investissement Dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 15 voix pour :

- de **DEMANDER** l'octroi d'une DGE au taux de 50% pour la construction du bâtiment technique communal.

PLAN DE FINANCEMENT PREVU :

- **Montant éligible de l'opération au titre de la DGE 53 073.32 € HT**
- **Montant DGE demandé (50%) 26 536.66 € HT**
- **Autofinancement communal 36 939.03 € TTC.**

2) DECISION MODIFICATIVE N°12 – CHARGES DE PERSONN EL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 290 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522-Entretien bâtiments	290.00 €	
TOTAL 011	290.00 €	
D 6411 Personnel titulaire		290.00 €
TOTAL 012		290.00 €

3) DEMANDE DE SUBVENTION DU DOJO VIELMUR PAYS D'AG OUT

Monsieur Gabriel VIGUIER présente la demande de subvention sollicitée par le DOJO Vielmur Pays d'Agout, association qui a pour vocation d'enseigner le judo, le jujitsu, le kendo et autres disciplines associées. Le Président s'appelle M. Bernard DORMOY.

Deux professeurs diplômés assurent actuellement l'enseignement mais l'association souhaiterait leur donner des aides à travers des judokas motivés et diplômés qui pourraient dans le futur assurer la relève.

Il s'avère que deux judokas sont volontaires pour passer le Brevet d'Etat d'Enseignement Sportif 1^{er} degré mais le coût de cette formation s'élève à 8000 € et se déroule sur 2 ans, c'est pourquoi le DOJO formule sa demande de subvention pour 2009 et 2010 en précisant que l'association compte 4 licenciés de Fréjeville.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à la somme qui pourrait être allouée ; deux conseillers proposent une somme de 150 €, un, 200 € et la majorité propose une somme de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à 12 voix pour, **d'ACCORDER EXCEPTIONNELLEMENT au DOJO VIELMUR PAYS D'AGOUT** (Association de type loi 1901, qui a pour vocation d'enseigner le judo, le jujitsu et autres disciplines associées) :

- une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2009, somme qui sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2009
- une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2010, somme qui sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2010.

4) PRESENTATION DU PROJET DE M. VAZZOLER Jean-Michel

Monsieur le Maire tient d'abord à lire les lettres de remerciement de M. Jean-Claude RAUCOULES et de M. Jean-Michel VAZZOLER concernant la commémoration du 11 novembre 2008 qui s'est déroulée le 16 novembre.

Il donne ensuite lecture du projet de M. VAZZOLER qui consiste en un voyage d'étude en Italie au mois de février 2009 avec 25 lycéens de la Borde Basse (lycée public) et 25 lycéens de Barral (lycée privé). Les élèves vont s'interroger sur les thèmes suivants : l'Europe liée par un héritage commun qui forge ses valeurs, l'Europe se défend contre le totalitarisme et l'Europe unie face aux défis du XXI^{ème} siècle. Le projet s'étale sur l'année scolaire 2008 – 2009.

Bien entendu, ce projet a un coût très important autant pour les lycées et association de parents d'élèves que pour les familles des lycéens.

Monsieur le Maire propose donc que la commune de Fréjeville accorde une subvention exceptionnelle pour cette action symbolique. Il est à noter qu'un jeune frèjevillois fait partie des lycéens concernés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le montant de la somme pouvant être attribuée : 300, 400 ou 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE d'ACCORDER, à 10 voix pour, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €** pour le voyage d'étude en Italie de 50 lycéens, à l'initiative de M. Jean-Michel VAZZOLER. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2009.

Il est à noter que la proposition de 300 € a recueilli 4 voix et la proposition de 400 €, 1 voix.

5) ECOLE : SOUHAITS DE Melle LUNARDELLI Céline

Madame ROCACHER donne la liste des souhaits de Melle LUNARDELLI, quant aux différents travaux à exécuter à l'école.

La plupart ont déjà été réalisés ; en ce qui concerne la rénovation de la chaufferie, il faudra d'abord que l'électricien intervienne car des fils téléphoniques et électriques sont encastrés dans un des murs.

QUESTIONS DIVERSES.

- **badminton** : Mme ROCACHER demande de la part de M. Bernard GRUESO, le responsable, si la mairie peut acheter de la peinture pour refaire les lignes ; les bénévoles se chargeront de peindre pendant les vacances de Noël.
- **Chauffage au bois** : M. BERNAT informe les conseillers que Tarn Trifyl a adressé le 24/11/2008 un questionnaire afin d'identifier les sites qui se prêteraient à l'installation de chaufferies automatiques au bois ; de nouvelles installations de chauffage n'étant pas prévues au niveau des bâtiments communaux, il est décidé de ne pas donner suite à ce questionnaire destiné à enclencher une étude de faisabilité.
- **Ancien terrain de tennis** : la commission voirie – aménagement de l'espace devra faire vérifier l'épaisseur de ce revêtement afin d'achever l'aménagement de ce parking.
- **Chiens errants** : Monsieur le Maire rappelle que ce problème est récurrent ; les propriétaires de chiens sont responsables de leur divagation et des dommages qui en résultent ; un courrier leur sera adressé afin de les prévenir que tout chien errant sur la commune sera immédiatement emmené au chenil de Castres.
- **Travaux de voirie au Village par l'Entreprise Sudre** : à l'intersection de la VC 1 et VC 2 à hauteur du STOP de la rue de la Mairie, ces travaux consistent à poser des regards et des tuyaux étanches afin d'assainir ce secteur. Ils seront réalisés le mercredi 17 décembre.
- **Pédicure- Podologue** : Mme FLEURY informe les conseillers qu'une pédicure-podologue se rendra le premier jeudi du mois à compter du 8 janvier 2009 au vestiaire de la Salle de sports à partir de 14 heures sur rendez-vous. L'information figurera sur le prochain bulletin municipal.

- **Les maisons illuminées** : Mme ESCANDE compte 7 inscriptions pour le concours ; il serait souhaitable de faire passer l'information sur la Dépêche et le Journal d'Ici.
- **Contrôle des extincteurs par la Société ISOGARD** : il est à noter un extincteur défectueux à l'Eglise ; les blocs de sécurité de l'école et de la Salle Fabre sont à changer ainsi que les blocs de désenfumage du Presbytère et de la Salle de Sport. Il faut également vérifier les alarmes sonores des vestiaires, de la Salle de Sport et de la Salle Fabre.
- **Permanence pour les inscriptions électorales** : Monsieur le Maire et Monsieur BERNAT assureront une permanence à la mairie le mercredi 31 décembre de 16 heures à 18 heures.
- **Vœux du Maire** : le samedi 10 janvier 2009 à 18 heures à la Salle Fabre.
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : le jeudi 8 janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.